

CONCOURS DE POÉSIE 2019-2020 ENFANTS ET SCOLAIRES

DIS - à
au fil MOI
DIX de l'eau
MOTS

dismoidixmots.culture.fr

[@dismoidixmots](https://www.facebook.com/dismoidixmots)

Thème : La poésie au fil de l'eau

Date limite des envois : le 14 février 2020

organisé par l'Atelier Canopé de la Haute-Savoie
et le Cercle des Poètes Retrouvés

Plus d'info :

Règlements (au dos)
et à télécharger sur :
www.annecy.fr

CONCOURS DE POÉSIE 2019-2020

RÈGLEMENT À DESTINATION DES ENFANTS ET DES SCOLAIRES

À l'occasion de la semaine de la langue française et de la Francophonie, du 14 au 22 mars 2020, un concours de poésie est organisé conjointement par l'atelier Canopé d'Annecy et le Cercle des Poètes Retrouvés (CPR) de la Société des Auteurs Savoyards (SAS).

Cet événement est soutenu par la Ville d'Annecy.

Il s'adresse à 3 catégories de participants :

- Catégorie 1 : classes ou élève de Primaire, du CP au CM2
- Catégorie 2 : classes ou élève de Collège, de la 6ème à la 3ème
- Catégorie 3 : classes ou élève de Lycée, de la Seconde à la Terminale

Le concours est ouvert à tous les élèves et à tous les établissements scolaires du département de la Haute-Savoie, du CP à la Terminale, privés, publics, généraux, professionnels ou techniques.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Envoyer 1 seul poème par classe participante ou par élève, limité à une page en format A4, dactylographiée ou manuscrite.
- Les participants pourront, s'ils le souhaitent, joindre une illustration en complément de leur poésie. L'image devra également se présenter sur une seule page au format A4. Ne sera pris en compte qu'une illustration par texte.

La thématique pour le concours 2019-2020 est : « La poésie au fil de l'eau » inspirée du dispositif Dis-moi dix mots.

MODALITÉS D'ENVOI

● Pour une classe entière

> Inscrire lisiblement au dos de chaque page : le nom de l'établissement, son adresse, le niveau de la classe et le nom du professeur qui a accompagné le projet ainsi que son adresse mail pour le contacter

> Joindre la liste complète des élèves de la classe ayant participé à la rédaction du poème et à son illustration.

● Pour un élève seul

> Si le poème et/ou l'illustration a été réalisé par un seul élève (par exemple, si elle a fait l'objet d'une sélection préalable en classe), accompagné ou non de son professeur, inscrire le nom de l'élève au dos de chaque page, ainsi que son niveau et une adresse mail pour le contacter.

Placer la participation dans une enveloppe adaptée et l'envoyer **avant le 14 février 2020** (le cachet de la poste faisant foi) à : Atelier Canopé, Site d'Annecy (à l'attention de Mélanie BOURSE)

2 rue des Aravis - BP 20375
74012 Annecy Cedex

JURY ET REMISE DES PRIX

Les poèmes et illustrations ne seront pas rendus et la décision du jury est sans appel.

Le jury sera composé de membres de l'Atelier Canopé d'Annecy et du Cercle des Poètes Retrouvés.

Le jury désignera 1 lauréat par catégorie et attribuera le prix correspondant.

Les prix seront remis conjointement par un représentant de la Ville d'Annecy, de l'Atelier Canopé d'Annecy et du CPR.

Les poèmes primés seront lus lors de la remise des prix, la date et le lieu seront communiqués prochainement.